



ASSEMBLÉE

BRUNO STRASSER, PRÉSIDENT

Bruno.Strasser@unige.ch

PV adopté de l'Assemblée de l'IUFE

Date : Lundi 4 mars 2024, de 16h00 à 18h00, IUFE, Pavillon Mail salle 234

Personnes présentes : Bruno Strasser ; Sophie Canellini ; Mara Cianciulli ; Delphine Eggel ; Daniel Elmiger ; Roland Emery ; Christophe Laenzlinger ; Olivier Maulini ; Aline Meyer ; Valérie Opériol ; Ana Proenca ; Emmanuel Sanders ; Michaël Savoy ; Yann Volpé.

Personnes excusées : Emilia Cosme Madeira ; Nadège Pfister ; Myriam Vitali Capraro.

Prise du PV : Laurence Hofmann

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour (annexe 1)
2. Approbation du projet de PV 4 décembre 2023 (annexe 2)
3. Information du Président de l'Assemblée
4. Informations de la Direction de l'institut
5. FEP : point de situation sur le PL11926, son impact sur les études et les modalités de travail mises en œuvre dans l'Université et avec le DIP
6. Autres programmes : état des travaux curriculaires et des interactions avec le DIP à ce propos
7. Divers

1. Adoption de l'OJ

L'ordre du jour est approuvé.

2. Adoption du projet de PV du 4 décembre 2023

Le projet de PV est adopté avec la demande d'anonymiser tous les PV de l'assemblée.

3. Information du Président de l'assemblée de l'IUFE

Le Président de séance ne communique aucune information particulière.

4. Informations de la Direction de l'institut

5. FEP : point de situation sur le PL11926, son impact sur les études et les modalités de travail mises en œuvre dans l'Université et avec le DIP

Un point de situation est donné sur l'actualité en lien avec la formation des enseignant-es du primaire (FEP)

Au regard de l'évolution constante de l'actualité, la direction de l'IUFE a jugé important de pouvoir formellement faire un point de situation suite au vote qui a été réalisé au Grand Conseil de Genève le 2 février dernier. Ce vote est allé majoritairement dans le sens de réformer le système de formation des enseignant-es du primaire afin que ce dernier passe de quatre à trois ans. Le lancement d'un référendum par la SPG est d'ores et déjà annoncé pour contester cette décision.

Une rencontre est agendée le 18 mars 2024 entre la Conseillère d'Etat, Madame Hiltbold, Madame Céline Merad Malinverni, en charge des dossiers IUFE auprès du DIP, Lucie Mottier Lopez, doyenne de la FPSE et Olivier Maulini, directeur de l'IUFE, afin de pouvoir construire des discussions et poser les questions nécessaires.

Une première réunion s'est tenue ce jour en présence du Recteur de l'université de Genève, Monsieur Yves Flückiger, Madame Lucie Mottier Lopez, doyenne de la FPSE et Olivier Maulini directeur de l'IUFE afin de pouvoir faire un point de situation. Trois axes principaux ont été définis afin de pouvoir poser les questions essentielles lors de cette rencontre avec la Ministre :

1. La durée de la formation en enseignement primaire
2. Le contingentement de la formation en enseignement primaire
3. L'insertion institutionnelle de la formation en enseignement primaire

- Sur la question de la durée de la formation :

La Conseillère d'Etat va s'exprimer sur ce sujet lors de cette rencontre.

Si le référendum lancé par la SPG aboutit, le peuple sera amené à voter sur cet objet en septembre 2024.

L'avis du Politique est attendu sur cette durée de la FEP et l'IUFE mettra tout en œuvre pour garantir une formation de qualité, qui, suivant ce qui est décidé, pourrait former des généralistes en 3 ans avec un titre unique pour la formation, ce qui permettrait d'enseigner dans tous les degrés mais avec des profils différents, Cycle 1 et Cycle 2.

- Sur la question du contingentement de la formation :

Il ne semble guère possible de former plus que 100 candidat-es par an (peut-être 120) étant donné que l'orientation Enseignement primaire limite à cent places maximums le nombre d'entrées en formation (un numérus clausus est imposé, suivi d'une sélection des candidat-es). Ce point reste à voir avec le Département et sur ce qu'il pourrait financièrement consacrer à la formation.

Pour information, lors des inscriptions 2024-2025, 196 candidat-es se sont inscrit-es à la FEP, ce qui implique que plus de quatre-vingt personnes vont être recalées, et potentiellement partir se former à Lausanne. Genève touche des subventions fédérales, mais le canton paye 5.8 millions de francs au canton de Vaud pour la septantaine d'étudiant-es inscrit-es à la HEP Vaud.

La Conseillère d'Etat a fait part de son souhait qu'à l'avenir une procédure d'admission soit appliquée avant le début des études, ce qui modifiera le numérus clausus actuel en examen.

Il est souligné toute l'importance accordée à ce qu'un enseignant-e puisse être rapidement opérationnel-le dès l'obtention de son diplôme et que la formation pour y parvenir soit dispensée de manière plus pragmatique.

- Sur la question de l'insertion institutionnelle de la formation

Un problème se pose à savoir qui délivrera le diplôme ? l'IUFE ou la FPSE ?

Ce sujet sera documenté entre les principaux concernés (IUFE et FPSE) et la Conseillère d'Etat devrait pouvoir indiquer quelle ligne sera défendue et où le diplôme devrait être décerné.

A priori la CDIP ne serait pas prête à valider davantage la FPSE que l'IUFE, ou une coformation décernée par l'IUFE et la FPSE. La CDIP a fait part de son souhait que toutes les HEP s'occupent de la formation des enseignant-es. Pour le canton de Genève cela revient à l'IUFE dans la mesure où c'est un centre interfacultaire.

Les enjeux et responsabilités politiques et académiques sont certes différents mais il est nécessaire de composer avec le Politique.

La direction de l'IUFE souhaite continuer à revendiquer prioritairement l'expertise de l'institut en matière de formation des enseignant-es.

Actuellement, à l'intérieur de l'université de Genève, le corps des enseignant-es est sous l'égide de la FPSE et c'est l'IUFE qui décerne le titre à la fin de la formation.

La rencontre du 18 mars prochain avec la Conseillère d'Etat du DIP devrait permettre de pouvoir répondre à ces trois questions.

Après cette présentation du directeur de l'institut, le débat est ouvert et l'assemblée peut, si elle le souhaite, prendre des initiatives.

L'ADEFEP est majoritairement d'accord pour dire que les étudiant-es ceux qui partent se former à Lausanne souhaitent, entre autres, échapper à l'obligation du niveau B2 imposée à Genève.

L'ADEFEP souhaite continuer à défendre la formation en 4 ans. Pour ce faire, si le référendum aboutit (le délai pour la récolte des signatures est fixé au 20 mars 2024) et qu'une campagne d'élections s'organise, l'idée de débats publics est suggérée afin que l'ADEFEP se manifeste et témoigne de ce qui se fait à l'intérieur de l'institution puisqu'ils-elles sont étudiant-es et peuvent donc précisément en parler et argumenter. Une mobilisation de l'ADEFEP serait alors utile.

Il est précisé que l'ADEFEP peut se positionner à l'extérieur des portes de l'université de Genève pour récolter les signatures nécessaires durant le délai référendaire (environ 6500 signatures sont nécessaires).

6. Autres programmes : état des travaux curriculaires et des interactions avec le DIP à ce propos

MESP

- La MESP a 50 places a démarré. Il faut maintenant stabiliser la formation sur les prochaines années.
- La question du partenariat avec le DIP se poursuit, entre autres, avec le mandat de la commission partenaire DIP-Unige « Enseignements et stages – Spécialisé », dont les objectifs spécifiques 2023-2024 sont le suivi de la mise en place de la formation MESP à 50 places et les différentes propositions de formation permettant de faciliter, d'encourager et renforcer la qualification de personnel dans l'enseignement spécialisé.
- La vigilance particulière qui est accordée en termes de programme et que la MESP tient à maintenir par rapport aux formations continues qui sont proposées mais qui ne doivent pas passer outre la MESP, voire chercher à se substituer à la MESP.

FORENSEC

- Le travail confié à travers le mandat de la commission partenaire DIP-UNIGE « Enseignements et stages – Secondaire » pour 2023-2024, à savoir La refonte des stages FORENSEC: 1ère année en stage en responsabilité partagée (SRP) ; 2ème année en stages en responsabilité (SR) si possible., et l'impact des réformes ORFO, PEC ECG et ORRM sur le curriculum de formation FORENSEC, se poursuit.
- Les admissibilités (les dossiers vérifiés par l'IUFE sur l'admissibilité à la formation) sont parties au DIP pour analyse et attribution des places de stages.
- Le problème que le corps enseignant peut être amené à rencontrer lorsqu'il est confronté en discipline de référence à des étudiant-es ayant d'importantes lacunes en français : d'où la nécessité d'avoir une formation disciplinaire et pédagogique.

Pour rappel, l'institut a changé de nom pour devenir « Institut universitaire de formation pour l'enseignement ». L'impact se situe sur les diplômes, les PV de notes et dans les règlements d'études.

La séance est levée à 17h15.